



REVISION GENERALE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
BRANOUX LES TAILLADES



4b. REGLEMENT GRAPHIQUE - 1/6.500e
ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 20/06/2013
Mise à jour n°1 du PLU par Arrêté de M Le Maire du 23/05/2019
Révision générale du PLU prescrite par DCM du 17/06/2021
Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée par DCM du 20/06/2022
Débat sur les orientations du PADD par DCM du 09/11/2022
Arrêt du PLU par DCM du 06/06/2023
Approbation du PLU par DCM du 27/02/2024

AM : Arrêté du Maire - DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT APPROUVE LE 27/02/2024

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulin-urbanisme.com

LE COLLET DE DEZE

LE GARDON

SAINTE CECILE D'ANDORGE

LE GARDON

BLANNAVES

Puits des Vernèdes

Prise du Moulin

LA GRAND COMBE

LE FRAISSINET

LES TAILLADES

LE CASTANET

CAMP DES NONNES

Les Sources du Castanet

BRANOUX

LE GALISSARD

LE BREMO

LAMELOUZE

LES SALLES DU GARDON

- Recul par rapport aux routes départementales
- ★ Elément patrimonial au titre du L151-19 du CU
- ★ Elément pouvant changer de destination
- Espace Boisé Classé
- Espace paysager inconstructible L151-19 CU
- Orientation d'aménagement
- Périmètres de protection des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Eloignée
- Périmètre de Protection Rapprochée
- Périmètre de Protection Immédiate
- Zone agricole A
- Secteur agricole de Blannaves Ab
- Zone naturelle N
- Secteur naturel lié aux travaux du barrage Nb
- Secteur naturel de terri Nc
- Secteur naturel protégé Np
- Secteur naturel touristique existant Nt
- Secteur naturel touristique en projet Nt1
- Zone urbaine patrimoniale et dense UA
- Zone urbaine dense du Galissard UB
- Zone urbaine mixte UC
- Zone urbaine à vocation principale d'habitat UD
- Secteur d'habitat en assainissement autonome UDa

